MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT
N°07/2026

(selon art. L2122-22 – 4è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le
COMITE SYNDICAL DU 30.06.2026

(délibération n°35/2026)

Présentation faite au Comité Syndical du 08/10/2026

ACQUISITION DE 3 VEHICULES NEUFS ET REPRISE DE 2 VEHICULES POUR LE SMMAR EN 2026

Objet : ACQUISITION DE 3 VEHICULES NEUFS ET REPRISE DE 2 VEHICULES POUR 2026.

Le présent marché concerne l'acquisition de 3 véhicules :

- Lot 1- Un véhicule utilitaire optimisé.
- Lot 2- 2 véhicules citadines hybrides avec reprise de 2 véhicules.

Estimation : 80 000 € HT soit 96 000€ TTC.

Délai d'exécution prévu : 60 jours maximum pour la livraison.

Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 21/05/2026

Date de la publication : 28/05/2026

Date limite de remise des offres : 26/06/2026

Critères d'attributions :

Lot 1 : Prix 50 - Délai de livraison : 30 - Valeur technique :20

Lot 2 : Prix : 50 - Valeur technique : 20 - Montant des reprises :20 - Délai de livraison : 10

2 Candidatures reçues :

- MAUREL AUDOISE PEUGEOT : lots 1 et 2
- RENAULT CARCASSONNE PEYROT : lots 1 et 2

Attribution des marchés à :

- Lot 1 MAUREL AUDOISE PEUGEOT pour un montant de 22 482.76 € TTC.
- Lot 2 MAUREL AUDOISE PEUGEOT pour un montant de 40 679.50 € TTC.